

DEPARTEMENT DU TARN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LISLE SUR TARN



Ville de Lisle-sur-Tarn

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 9 avril 2025

En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	27

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 avril

à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lisle-sur-Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Agora sise 9 Place Paul Saissac, sous la présidence de **Madame LHERM Maryline, Maire.**

Date de la convocation : 3 avril 2025

Présents : ALARY Isabelle, BLANCHARD Nadine, COLLIN Nathalie, DAVID Laurent, FONVIEILLE Liliane, GONTIER Chantal, LAMBERT Annie, LAMBERTO Marie-Claude, LHERM Maryline, LIBBRECHT Daniel, LOPEZ Anthony, MAYERAS Philippe, PELEGRY Jean-Bernard, PUIBASSET Pascale, PUJOLAR Théo, ROBERT Florence, ROQUES François, VILETTES Max, ZION Philippe, DE OLIVEIRA Katy, ORIOL Clarisse, TKACZUK Jean, VEYRIES Laurent.

Date d’Affichage : 3 avril 2025

Absents excusés (pouvoirs) :

FOGLIARINO Patrice donne pouvoir à ROBERT Florence
 GAILLAC Patrick donne pouvoir à LHERM Maryline
 MONTEILLET Mathieu donne pouvoir à LOPEZ Anthony
 SALANDIN Didier donne pouvoir à GONTIER Chantal

N° 6-2025

Secrétaire : ROBERT Florence

Finances – Maison de santé pluriprofessionnelle – Budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif suivant :

		BP 2025
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		- €
RECETTES de FONCTIONNEMENT		- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 350 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	1 300 000,00 €

21313	Bâtiments médico sociaux	1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €
238	Avances versées sur commande	50 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 350 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000,00 €
1641	Emprunts	1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €
238	Avances versées sur commande	50 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- €
SOLDE		- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 350 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 350 000,00 €
SOLDE		- €

SOLDE GENERAL		- €
----------------------	--	------------

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

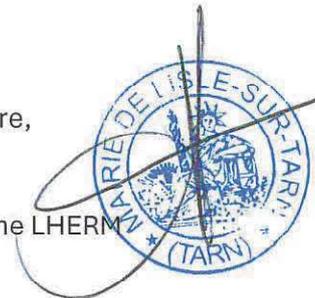
Fait et publié à Lisle-sur-Tarn, le 11 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Florence ROBERT

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Lisle-sur-Tarn pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.